



En direct des associations

ALPAF

Bulletin / Décembre 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 DÉCEMBRE 2021



LIMINAIRE

Cinq années déjà aujourd'hui, jour pour jour que nous dénonçons dans cette instance le sort que la tutelle avait réservé au budget de l'ALPAF pour l'année 2016. Si, depuis, les subventions ont été ré-apprécées à un meilleur niveau, il n'en reste pas moins qu'avec celle prévue pour l'exercice 2022, nous sommes en retrait de plus des 2 tiers par rapport à 2015.

Quant à l'exercice 2021, il faudra une fois de plus réviser les calculs de fin d'année après une amputation de 10 % du montant par rapport à celui initialement prévu. Mais cela devient un classique depuis cette funeste année 2016 pour l'ALPAF.

Si l'association avec sa gestion a malgré tout permis de ne pas revoir à la baisse ses ambitions en termes de prestations aux agents, il lui faut rester malgré tout prudente et nous le constaterons à l'examen des documents de cette assemblée générale.

Pour ces motifs, **Solidaires Finances** n'entend pas approuver les 2 premières résolutions qui lui seront présentées à l'occasion de cette assemblée générale, celle relative au budget rectificatif 2021 et la suivante relative à l'adoption du budget initial de 2022.

Par ailleurs, nous devons continuer aussi à déplorer certaines mesures d'une loi qui impactent négativement le fonctionnement de l'ALPAF et l'activité des bailleurs sociaux avec qui elle travaille. La loi ELAN et ses incertitudes concernant la gestion en flux des réservations nuit à une bonne gestion du parc de réservation.

Malgré ces constats, nous rappelons une fois de plus que la gestion effectuée par l'ALPAF limite malgré tout heureusement au mieux les effets négatifs pour les besoins des agents en termes d'offre de logements et d'aides financières dans ce domaine.